

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL196

présenté par

M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

-----

### ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 16.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa qui impose à la personne retenue de « *déclarer ses identifiants de tout moyen de communication électronique dont il dispose ou qu'il utilise, ainsi que tout changement d'identifiant* ».

Cette innovation juridique va largement au-delà de la simple surveillance. Elle serait une intrusion lourde dans la vie privée des individus, sans aucun contrôle. Par ailleurs aucune précision n'est apportée quant à la destination et à l'utilisation des identifiants récoltés.